

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04.13.31.94.80

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD16 - Aménagement entre Grans et Salon-de-Provence - Prorogation de la DUP

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet d'aménagement de la RD16 entre Grans et Salon-de-Provence, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2013-59 du 7 novembre 2013.

Tous les immeubles nécessaires à l'exécution de ce projet n'ont pas été acquis, notamment une propriété, pour laquelle une succession est en cours.

La validité de la déclaration d'utilité publique est limitée à 5 ans, toutefois, il peut être demandé sa prorogation auprès des services préfectoraux, dans la mesure où le projet n'a subi aucun changement de nature à lui faire perdre son caractère d'utilité publique.

Le projet d'aménagement de la RD16 n'ayant subi aucune modification, il peut être sollicité auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, sa prorogation pour une durée de 5 ans de l'acte déclaratif d'utilité publique relatif au projet.

Ce rapport de principe est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL